



VILLE DE SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE RETRAIT
DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

N° 2024U-244

Dossier : DP 031547 24 U0081 Déposé le : 26/08/2024 Nature des travaux : INSTALLATION D'UN GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE Adresse des travaux : 3 CLOS DELPHINE 31600 SEYSSES	Demandeur : SASU EDF ENR REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR DECLAS BENJAMIN 12 RUE ISAAC NEWTON 31830 PLAISANCE DU TOUCH
--	--

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP 031547 24 U0081 délivré le 25/04/2024 pour un projet de d'installation d'un générateur photovoltaïque situé 3 clos Delphine 31600 SEYSSES ;

Vu la demande explicite de la SASU EDF ENR représentée par Monsieur DECLAS Benjamin reçue en mairie le 26/08/2024 en vue de retirer la décision ;

ARRÊTE

Article Unique

La déclaration préalable n° DP 031547 24 U0081 est RETIRÉE, sur demande explicite.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 12/09/2024

Affiché le 12/09/2024 jusqu'au 12/11/2024

Seysses le 06 septembre 2024

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Publicité : Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

Délais et voies de recours : La présente décision peut être attaquée, devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.